



Conseil général

Séance du Conseil général de la Ville de Châtel-St-Denis,
du mercredi 21 juin 2017, à 20.15 heures,
à la salle du Tribunal, av. de la Gare 33

Présidence:

M. Rodolphe Genoud, Président – UDC-PAI

Membres du Bureau:

M. Daniel Jamain, vice-Président – PLR
Mme Charlotte Berthoud – PDC
Mme Ana Rita Domingues – UO+PS
M. Alexandre Genoud – UDC-PAI
Mme Marina Meyer – PLR
M. Patrice Schneuwly – UDC-PAI

Membres du Conseil général excusés (4/50):

M. Pierre Balmat – PLR
M. Antonio Domingues – UO+PS
Mme Laurence Lattion – UO+PS
M. Denis Rohrbasser – PLR

Membre du Conseil communal excusé (1/9):

Mme Anne-Lise Wittenwiler, Conseillère communale, directrice des Affaires sociales et de la Santé

Absent:

/

Conseil communal (8/9):

M. Damien Colliard, Syndic, directeur de l'Administration, des Affaires religieuses, du Personnel, de la Population et de la Sécurité publique
M. Charles Ducrot, vice-Syndic, directeur des Finances
M. Steve Grumser, Conseiller communal, directeur des Affaires militaires, des Bâtiments et de la Protection de la population
M. Thierry Bavaud, Conseiller communal, directeur de l'Aménagement du territoire, de l'Energie et de l'Environnement
M. Jérôme Allaman, Conseiller communal, directeur des Constructions, de l'Economie/industrie/artisanat&commerce et du Tourisme
M. Daniel Maillard, Conseiller communal, directeur de la Gestion des déchets, des Travaux/routes/transports & télécommunication et du Service du feu
M. Gabriele Della Marianna, Conseiller communal, directeur de l'Agriculture, de Chasse et pêche, de l'Economie alpestre et des Forêts
Mme Christine Genoud, Conseillère communale, directrice de la Culture, de la Formation et des Sports & loisirs

Rédaction du procès-verbal:

Mme Nathalie Defferrard Crausaz, secrétaire du Conseil général



Séance du 21 juin 2017

1 Ouverture de la séance

2 A 20h15, le Président ouvre la séance du Conseil général du 21 juin 2017 et salue les membres
3 du Conseil communal et du Conseil général, ainsi que ceux de l'administration communale, le
4 public et les représentant-e-s de la presse.

5 Conformément à l'article 38 de la Loi sur les communes (ci-après: LCo) et à l'article 25 du
6 Règlement du Conseil général (ci-après: RCG), il est constaté que la séance a été convoquée
7 selon les dispositions en vigueur.

8 **Le Président.** La convocation du 7 juin 2017, contenant l'ordre du jour de la présente
9 séance, vous est parvenue dans les délais légal et réglementaire. La convocation et
10 l'ordre du jour ont été publiés dans la Feuille officielle no 23 du 9 juin 2017 et dans
11 l'édition du Messenger du même jour. Les membres du Conseil général ont également reçu
12 le procès-verbal de la précédente séance, ainsi que les cinq Messages relatifs à la
13 présente séance.

14 Le Président demande s'il y a des remarques d'ordre formel à exprimer quant à l'ordre du jour
15 proposé.

16 **M. Thierry Bavaud, directeur l'Environnement,** demande, au nom du Conseil communal, le
17 retrait du point 5. Message no 25 - Ruisseau de Pra de la Chaux – Mesures de protection –
18 Octroi d'un crédit d'investissement de 70 000 francs. Comme annoncé lors des diverses
19 séances et présentations et après délibération avec la Commission financière, le Conseil
20 communal propose à l'assemblée ici présente de retirer le point 5 de l'ordre du jour, soit le
21 Message no 25.

22 En effet, le Conseil Communal a été informé par les services cantonaux que des données
23 erronées ont été utilisées pour le calcul des mesures, ceci après l'envoi du Message
24 no 25 aux membres du Conseil général. Dès lors, le Conseil communal désire mettre à
25 jour ce message et ainsi demander ultérieurement le crédit y relatif en connaissance de
26 cause.

27 **Le Président.** J'ouvre la discussion sur la proposition de modification de l'ordre du jour.
28 La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. Nous allons donc passer au
29 vote.

30 Vote

31 **À l'unanimité des membres du Conseil général présents, la proposition du Conseil communal**
32 **de retirer le point 5 (Message no 25) de l'ordre du jour est acceptée.**

33 L'ordre du jour est donc modifié comme suit:

1. Appel;
2. Approbation du procès-verbal no 4 de la séance du 26 avril 2017;
3. Message no 23 – Déplacement de la gare TPF à Châtel-St-Denis - Octroi d'un crédit d'investissement de 5 145 000 francs;
4. Message no 24 – Construction de l'école des Pléiades - Octroi d'un crédit d'investissement de 21 961 000 francs;
5. Message no 26 – Les Paccots – Aménagement de WC publics - Octroi d'un crédit d'investissement de 230 000 francs;
6. Message no 27 – Bâtiment de la PPE le CAB – Assainissement de la toiture - Octroi d'un crédit d'investissement de 1 071 000 francs;
7. Commission Saint-Joseph – Rapport annuel;
8. Divers.
 - Jumelage avec Volx – 50^e anniversaire

34 **Le Président.** Avant de passer à l'appel, je tiens à rappeler qu'en cas d'empêchement de
35 siéger, selon l'article 29 al. 2 RCG, *les personnes empêchées s'excusent auprès du secrétariat*
36 *communal*, non auprès d'un collègue. A défaut, la personne est considérée comme absente.



37

1. Appel

38

A. Le Président donne le nom des Conseillères et Conseillers qui se sont excusés.

39

B. M. Patrice Schneuwly, pour le Bureau, procède à l'appel.

40

Présents: 46

41

Excusés: 4

42

Absent: 0

43

Le Président. Je constate que le quorum est atteint et que, par conséquent, le Conseil général peut délibérer valablement.

44

45

C. **Le Président.** En vertu de l'article 42 al. 4 RCG, je vous rappelle que seuls les organes de radiodiffusion ou de télévision sont autorisés, sauf décision contraire du Conseil général, à transmettre, soit en direct soit en différé, les délibérations de notre conseil. Cela signifie que personne d'autre n'est autorisé à enregistrer des images ou à effectuer une prise de son.

46

47

48

49

50

D. Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, la séance est enregistrée conformément aux dispositions légales en matière de protection des données. Je prie tous les intervenants de s'identifier et d'indiquer s'ils interviennent à titre personnel ou au nom de leur groupe politique et s'il s'agit d'une proposition, d'une question ou d'une remarque. Lors d'une intervention, j'invite tous les conseillers généraux à profiter du droit qui leur est donné pour s'exprimer tout en tenant des propos convenables et respectueux. Les textes des interventions doivent être remis à notre secrétaire, Mme Nathalie Defferrard Crausaz, au terme de la séance ou par voie électronique au secrétariat communal dans les plus brefs délais.

51

52

53

54

55

56

57

58

59

E. Je tiens tout d'abord à féliciter et remercier chaleureusement Mme Carine Meyer pour son année de présidence. Elle a su mener à bien son mandat pour la Commune. J'ai eu beaucoup de plaisir à collaborer avec elle et lui souhaite un bon retour au sein de l'assemblée. Bienvenue à M. Daniel Jamain à la place de vice-Président, à qui je souhaite beaucoup de plaisir dans cette fonction. Je me réjouis de notre collaboration. Je commence cette première séance du Conseil général avec beaucoup d'enthousiasme. J'espère que cette année présidentielle sera riche en rencontres et en échanges et qu'elle me permettra d'acquérir plus d'expérience ainsi que de découvrir mieux notre si belle commune.

60

61

62

63

64

65

66

67

68

F. Lors de mon entrée en fonction le 1^{er} mai 2017, j'ai pu représenter le Conseil général lors de la 52^e course de côte qui a eu lieu le 21 mai. Au cours de cette belle journée ensoleillée, j'ai pu admirer le travail du moto-club de Châtel-St-Denis concernant la mise sur pied de cette manifestation et je l'en félicite.

69

70

71

72

Le 4 juin dernier, j'ai participé à la partie officielle du 69^e giron des musiques. Lors de cet événement, j'ai pu écouter et admirer la représentation de la fanfare de Collonges qui a préchauffé la cantine durant le repas de midi avant que le discours torride de notre Syndic ne l'enflamme. Je tiens à complimenter la fanfare de Châtel-St-Denis et toutes les personnes qui ont œuvré à la réalisation de ce giron. Je remercie les représentants de ces deux manifestations de m'avoir joint à eux lors de ces événements.

73

74

75

76

77

78

G. J'ai également une pensée particulière ce soir envers toutes les personnes qui ont été touchées par un deuil. Je demande à l'assemblée de se lever pour observer une minute de silence en hommage aux défunts.

79

80

81

Le plénum se lève et observe quelques instants de silence.

82

Le Président. Deux conseillers fêtent leur anniversaire ce soir. Bonne fête à M. Charles Saudan et à Mme Laurence Lattion, qui n'est malheureusement pas parmi nous ce soir.

83

84

2. Approbation du procès-verbal no 4 de la séance du Conseil général 26 avril 2017;

85

Le Président. Y-a-t-il des remarques sur ce procès-verbal?

86

Mme Elena Pilloud (UO+PS). Ma prise de parole ne concerne pas directement le procès-verbal pour lequel je n'ai pas de remarque particulière mais le document qui liste les différentes interventions des Conseillères et Conseillers généraux. En effet, ma

87

88



89 proposition déposée lors de la précédente séance concernant le programme «easyvote»
90 n'y figure pas. J'imagine que c'est un oubli. Merci d'y remédier.

91 **Le Président.** Cette intervention ne portant pas sur le contenu du procès-verbal, son
92 traitement sera reporté dans les Divers. Quant au procès-verbal, il est soumis tel que
93 présenté à l'approbation de l'assemblée.

94 **Vote**

95 **Ledit procès-verbal est adopté à l'unanimité des 46 membres présents.**

96 **Le Président.** Mes remerciements à sa rédactrice pour la précision de ce procès-verbal.

97 **3. Message no 23 – Déplacement de la gare TPF à Châtel-St-Denis - Octroi d'un crédit**
98 **d'investissement de 5 145 000 francs;**

99 *Représentant du Conseil communal: M. Damien Colliard, Syndic*

100 **M. Damien Colliard, Syndic.** J'ai le plaisir de vous présenter le Message qui demande un
101 crédit d'investissement pour le projet de la gare. Nous sommes en effet maintenant à
102 l'aube d'un projet colossal qui va démarrer en septembre 2017. Ce projet, comme vous
103 avez pu en voir la description dans le Message, va sensiblement changer l'image du
104 centre de Châtel-St-Denis et de sa partie ouest en direction de Remaufens. Je ne vais
105 pas lire en détail le Message qui vous a été adressé étant donné que vous avez pu en
106 prendre connaissance et en discuter au sein des groupes. Néanmoins, je me permets de
107 rappeler les détails du projet dans son ensemble:

- 108 - La partie ferroviaire du projet, soit le déplacement de la gare de Châtel-St-Denis
109 et respectivement la construction d'une nouvelle gare et de nouvelles voies de
110 chemin de fer est entièrement financée par les Transports publics fribourgeois SA
111 (ci-après: TPF SA), respectivement par le fonds d'infrastructure ferroviaire fédéral
112 (FIF).
- 113 - Le projet routier est divisé en deux tronçons: le premier tronçon concerne la
114 construction d'une nouvelle route cantonale 1 (RC1) qui fait partie intégrante du
115 projet ferroviaire pour le tronçon *ouest*, entre la route de Palézieux et l'avenue de
116 la Gare. L'aménagement et l'assainissement de l'actuelle route communale dans
117 le prolongement de la nouvelle route cantonale (RC1) constituent le tronçon *est*,
118 RC2, qui inclut l'actuelle avenue de la Gare jusqu'à sa jonction à la route de
119 Vevey. Ce projet est principalement financé par l'Etat de Fribourg.
- 120 - La revitalisation du cours d'eau du Tatreil fait partie intégrante du projet, dont le
121 financement est réparti entre les trois maîtres de l'ouvrage.
- 122 - La création d'une voie verte reliant la future gare au cycle d'orientation de Châtel-
123 St-Denis est à charge de la Commune.
- 124 - En ce qui concerne le déplacement des conduites et des canalisations de tiers
125 existantes et se trouvant en conflit avec le projet, des accords ont été trouvés
126 avec les propriétaires, soit Holdigaz SA pour la conduite de gaz et la commune de
127 Remaufens pour la conduite d'adduction d'eau. Ces derniers participent aux coûts
128 des études et des travaux liés au remplacement de leur conduite.

129 Je vous fais part de deux bonnes nouvelles par rapport à ce projet que mènent les TPF
130 SA en collaboration étroite avec le Canton et la commune de Châtel-St-Denis. La
131 première est que nous avons reçu la décision d'approbation des plans par l'Office fédéral
132 des transports. Le permis est donc délivré pour le projet. L'autre bonne nouvelle vient du
133 fait que hier, lors de sa session, le Grand Conseil a accepté à l'unanimité le crédit de près
134 de 14 millions de francs qui lui était demandé.

135 À noter encore que, dans ce projet, deux plans d'aménagement de détail (ci-après: PAD)
136 ont été mis à l'enquête: le PAD En Fossiaux qui englobera le quartier de la future gare et
137 le PAD Gare, qui portera sur la partie de la friche ferroviaire qui sera libérée.

138 Je me permets encore une remarque concernant le suivi financier étant donné que vous
139 êtes présents ce soir pour nous accorder un crédit de financement. Le dossier est
140 complexe. Par conséquent, les décomptes seront tout aussi complexes. C'est pourquoi un
141 suivi financier rigoureux a été mis en place grâce à un logiciel expressément développé



142 pour ce projet. Un décompte détaillé pour les frais et travaux est réalisé pour chaque
143 maître de l'ouvrage, soit ses entités TPF IMMO SA et TPF INFRA SA, l'Etat de Fribourg et
144 la commune de Châtel-St-Denis. Les travaux communs sont facturés conformément à la
145 clé de répartition générale ou par des clés de répartition spécifiques définies au cas par
146 cas pour chaque contrat. La clé de répartition générale peut évoluer en fonction du niveau
147 de précision du devis et des décomptes. Par contre, ces ajustements éventuels n'auront
148 pas d'effet rétroactif.

149 Je passe en détail le crédit d'investissement.

- 150 - Tout d'abord, les travaux routiers. Ce montant englobe les deux tronçons de la
151 route cantonale, des acquisitions et la voie verte pour un montant de 3 390 542
152 francs. Il faut ajouter, et ceci pour chaque rubrique, +/-15% de Divers et imprévus,
153 selon décision du maître d'ouvrage et surtout conformément à la pratique du
154 Grand Conseil. Ainsi, si vraiment des Divers et imprévus devaient survenir, nous
155 ne serions pas en manque de liquidités. Nous avons déduit la part pour les
156 travaux routiers de l'étude qui avait été votée dans le cadre du Message no 8. La
157 part communale pour les travaux routiers s'élève au final à 3 557 000 francs.
- 158 - Concernant les travaux d'adduction d'eau le montant global est de 264 000
159 francs, dont il faut déduire la participation des TPF SA et les subventions de
160 l'ECAB, ainsi que le part du montant de l'étude votée dans le Message no 8,
161 somme à laquelle il faut ajouter +/-15% de Divers et imprévus. Le montant qui
162 vous est demandé pour la partie adduction d'eau s'élève à 118 000 francs.
- 163 - Concernant les travaux d'épuration, le montant brut estimé à 1 481 614 francs,
164 dont il faut déduire la part de l'étude soit 238 000 francs mais auquel il faut ajouter
165 +/-15% de Divers et imprévus, atteint la somme qui vous est demandée ce soir de
166 1 467 000 francs.
- 167 - Enfin, les travaux d'endiguement du Tatrel présentent un montant global de
168 484 904 francs dont il faut ôter la participation des TPF SA pour un montant de
169 83 942 fr. 40, celle du Service cantonal des Ponts et chaussées de 55 961 fr. 60
170 et les subventions cantonales et fédérales versées par le Canton qui représentent
171 une somme de 276 000 francs. Au résultat obtenu, il faut ajouter les +/-15% de
172 Divers et imprévus et déduire la part de l'étude approuvée par le Conseil général
173 de 11 000 francs. Le montant final à charge de la commune s'élève alors à 3 000
174 francs.

175 Au total, ce crédit d'investissement s'élève à 5 145 000 francs pour l'ensemble des
176 travaux relatifs au déplacement de la gare de Châtel-St-Denis. Je suis à votre disposition
177 pour toute question complémentaire.

178 *Préavis de la Commission financière*

179 **Le Président.** Je donne la parole à Mme Anne-Lise Chaperon pour le rapport de la
180 Commission financière.

181 **Mme Anne-Lise Chaperon, Présidente de la Commission financière.** La Commission
182 financière a analysé le Message no 23 concernant le crédit d'investissement de 5 145 000
183 francs en vue du déplacement de la gare de Châtel-St-Denis. En se fondant sur le seul
184 aspect financier, elle donne un préavis favorable à l'unanimité.

185 **Le Président.** La discussion générale est ouverte. Y a-t-il des questions ou des
186 remarques par rapport à ce message? Je donne d'abord la parole aux représentant-e-s
187 des groupes.

188 *Interventions des groupes*

189 **M. Olivier Berthoud, au nom du groupe PLR.** Nous savons que plusieurs montants ont
190 déjà été soumis aux votes du Conseil général pour des participations aux frais d'étude et
191 pour l'acquisition de bien-fonds pour près d'un million de francs. Ce soir, le Message
192 no 23 est présenté au vote pour un investissement de 5 145 000 francs pour la réalisation
193 d'une partie du réseau routier. Lors de la présentation du projet, nous avons appris que la
194 réalisation des travaux était planifiée en plusieurs étapes et devrait s'échelonner sur
195 plusieurs années. Les investissements qui doivent encore être proposés aux votes sont



196 nombreux et seront sans aucun doute répartis sur plusieurs périodes législatives. La
197 somme demandée au Message no 23, bien que conséquente, n'est pas représentative
198 des travaux qui restent à réaliser. Le groupe PLR demande que, pour des projets d'une
199 certaine envergure, comme celui de la gare, quand plusieurs montants sont demandés au
200 vote, un budget complet soit établi. Nous demandons que les montants acceptés lors des
201 votes précédents, les investissements soumis au vote ainsi qu'une estimation des travaux
202 réalisés y soient précisés de façon à maîtriser l'évolution des dépenses.

203 **M. Damien Colliard, Syndic.** Le Conseil communal prend note de la demande du groupe
204 PLR. À noter toutefois que le montant qui vous est proposé est le montant total qui
205 incombe à la commune de Châtel-St-Denis pour le déplacement de la gare, comprenant
206 les quatre éléments dont je vous ai parlé en début de présentation. Pour la suite, la
207 commune de Châtel-St-Denis ne sera pas directement impliquée, étant donné qu'il s'agira
208 de projets immobiliers préavisés par les Transports publics fribourgeois SA dans le cadre
209 du développement de leur quartier. Nous aurons certainement, à futur, par rapport au
210 développement de ce quartier mais qui ne font pas partie de ce projet, des montants liés à
211 l'épuration et à l'eau, qui seront ensuite couverts par les taxes d'épuration et celles liées à
212 l'eau. La Commune sera également certainement appelée à participer financièrement
213 dans le cadre du PAD Gare, qui prévoit des cheminements et des places publics. C'est un
214 autre projet qui n'est pas directement lié au déplacement de la gare.

215 **M. Olivier Berthoud, au nom du groupe PLR,** se déclare satisfait de la réponse du
216 Conseil communal.

217 *Intervention personnelle*

218 **M. Roland Mesot (UDC-PAI).** J'ai une question relative au risque technique. Suite à la
219 présentation du Message no 23, des conventions entre les différents partenaires ont été
220 établies pour les travaux; il n'y a donc aucun souci. Par contre, si on lit entre les lignes, on
221 voit que la gestion des drainages entraînera un entretien plus conséquent. Je pense qu'il
222 y aura un certain coût. En effet, en discutant avec des Conseillers communaux députés,
223 ceux-ci m'ont confirmé que ces drainages coûtent. Ma question est alors la suivante: y a-t-
224 il une convention prévue avec les TPF SA pour l'exécution de ces travaux d'entretien à
225 futur?

226 **M. Damien Colliard, Syndic.** Nous n'avons pas établi de convention. Effectivement, tous
227 les travaux relatifs aux drainages et à l'entretien des cours d'eau est à la charge des
228 communes. Nous n'avons donc pas établi de convention avec les TPF SA à ce sujet.

229 **M. Roland Mesot (UDC-PAI)** se déclare satisfait de la réponse du Conseil communal.

230 **Le Président.** La discussion se poursuit. La parole n'est plus demandée. La discussion
231 est close. L'entrée en matière n'étant pas combattue et aucune demande de renvoi
232 n'étant présentée, nous passons au vote sur la demande de crédit de 5 145 000 francs
233 présentée dans le Message no 23.

234 **Vote**

235 **À l'unanimité des 46 membres présents, le Conseil général accepte le crédit de 5 145 000**
236 **francs destiné au déplacement de la gare TPF de Châtel-St-Denis (Message no 23).**

237 **4. Message no 24 – Construction de l'école des Pléiades - Octroi d'un crédit**
238 **d'investissement de 21 961 000 francs;**

239 *Représentante du Conseil communal: Mme Christine Genoud, Directrice des Ecoles*

240 **M. Christine Genoud, Directrice des Ecoles.** Permettez-moi de ne pas relire le
241 Message no 24: je sais combien il a été analysé et décortiqué dans chaque groupe. Je
242 souhaite m'attarder sur quelques chiffres et modifications qui sont intervenues depuis
243 l'année dernière. Un crédit d'investissement de 21 961 000 francs est le montant que le
244 Conseil communal soumet au vote ce soir. Notre Ville aura rapidement besoin d'une
245 nouvelle école.



246 Cette année nous avons dû ouvrir une salle de classe primaire supplémentaire et une
247 classe enfantine. La marge de manœuvre existe encore mais elle est faible. Selon la
248 planification que vous trouvez en page 19 du document annexé au présent Message,
249 sous réserve de l'acceptation de ce crédit, les travaux commenceront en septembre 2017
250 pour une rentrée des classes en août 2019. C'est la planification idéale que nous nous
251 efforcerons de tenir au plus proche de la réalité, en veillant au respect des délais et en
252 restant avec un maximum de chance à l'abri des mauvaises surprises. Je nous le
253 souhaite.

254 Cette rentrée scolaire dans la nouvelle école des Pléiades permettra l'abandon des salles
255 de classe des Misets et de la Châteloise pour laisser place au développement d'autres
256 projets sur ces deux sites. Surtout, elle offrira une capacité d'accueil assez grande pour
257 ne pas devoir installer nos élèves dans des pavillons d'ici à deux ans.

258 Le crédit d'étude accepté en juillet 2016 nous a permis d'affiner le prix et de vous
259 présenter un crédit de construction plus précis. Le montant basé sur le retour des
260 soumissions nous a permis d'arriver à des coûts à +/-5%, ces soumissions représentant la
261 moitié du CFC2, soit 9 500 000 francs.

262 Sur le montant indiqué en page 12 du document annexé, nous avons un devis général
263 initial de 24 570 000 francs auquel nous avons ajouté les dépenses non connues en mai
264 2016 et qui ont été portées à notre connaissance durant cette année de travail, soit le
265 rajout d'un abri PC de 174 places pour un montant de 400 000 francs, une chaufferie
266 mobile en attendant d'être raccordé au chauffage à distance (CAD) pour 120 000 francs.
267 Puis, l'étude a révélé d'autres surprises: les coûts des travaux relatifs à la nature du sol,
268 que l'on savait difficile, ont été sous-estimés. Nous avons donc ajouté 400 000 francs pour
269 le terrassement, qui nécessite des moyens d'excavation conséquents. Le bâtiment
270 Cardinal, ancienne glacière de notre ville et témoin de notre passé, est classé en valeur C
271 catégorie 3 par le Service des biens culturels (ci-après: SBC). En analysant de plus près
272 ce bâtiment que nous ne voulons pas supprimer, il a été constaté que la charpente et le
273 toit sont dans un état de vétusté tel qu'il faille beaucoup plus de travaux que prévu pour le
274 maintenir debout dans sa volumétrie originelle, ce que demande le SBC. D'où le coût
275 supplémentaire de 500 000 francs. L'addition de tous ces montants donnent un
276 dépassement de 1 420 000 francs, non 1 320 000 comme indiqué en page 12. Je
277 remercie la Commission financière de l'avoir relevé de son œil averti. L'architecte nous a
278 confirmé qu'il s'agissait d'une erreur d'addition car chaque chiffre reporté est juste.

279 Cette projection présente un coût des opérations estimé à 25 990 000 francs. Une autre
280 correction doit être apportée en page 14, sous rubrique 991 *Honoraires architecte*: le
281 montant correct est de 200 000 francs non de 20 000 comme indiqué mais cette erreur n'a
282 aucune incidence car le calcul a intégré le montant de 200 000 francs.

283 Le devis général établi en avril 2017 est de 25 180 000 francs. La différence de 810 000
284 francs, économisée par rapport à la projection de 2016, s'explique notamment par les
285 rentrées de soumissions attestant de montants plus faibles que ceux projetés. Nous en
286 sommes satisfaits.

287 Quelques modifications ont eu lieu depuis juillet dernier. Une salle ACT/ACM est devenue
288 une salle de classe. Il y a désormais huit salles de classe primaire contre sept annoncées
289 en juillet 2016. Une salle de musique est devenue une salle de classe de réserve. Malgré
290 une réserve de 900 000 francs prévue au CFC5, soit 5% du CFC2, et un montant du coût
291 total sur l'aile supérieure de la fourchette avancée, nous sommes conscients que la marge
292 est mince et que nous devons exercer au plus près la surveillance de ce chantier. Avant
293 de terminer, je précise que le montant de 1 800 000 francs fait partie intégrante du
294 montant de 25 180 000 francs, que nous avons déduit aussi le prélèvement du montant
295 sur la réserve pour les abris PC et déduit également les subventions cantonales pour
296 obtenir la somme proposée ce soir de 21 961 000 francs. Oui, cette école est chère, oui
297 c'est un terrain difficile mais nous l'avons choisi pour acquérir cette école. Pour respecter
298 l'harmonie d'un quartier à faible et moyenne densité, nous avons privilégié trois bâtiments.
299 Trois bâtiments coûtent naturellement plus cher qu'un seul. Le côté intimiste de ce
300 complexe scolaire avec des chemins piétonniers entre les bâtiments et un préau couvert
301 qui pourra accueillir d'autres manifestations de type extrascolaire, avec une salle de
302 rythmique disposant d'un local attendant pour d'autres usages, - je pense notamment à nos
303 sociétés locales -, et bien oui, Mesdames et Messieurs, je préfère voir ce complexe
304 scolaire comme un atout pour notre ville plutôt qu'un luxe!



305 Je vous invite ce soir à accepter ce crédit d'investissement de 21 961 000 francs. Je vous
306 invite ce soir à donner un signe de confiance envers votre Exécutif, à notre Service
307 technique et à notre architecte !

308 *Préavis de la Commission financière*

309 **Le Président.** Je donne la parole à Mme Anne-Lise Chaperon pour le rapport de la
310 Commission financière.

311 **Mme Anne-Lise Chaperon, Présidente de la Commission financière.** La Commission
312 financière a analysé le Message no 24. Bien que très partagée, elle donne un préavis
313 favorable à la majorité. Néanmoins, elle vous fait part des remarques suivantes:

- 314 - La Commission financière constate une augmentation marquée des coûts par
315 rapport au montant évoqué dans le Message no 2 portant sur le crédit d'étude
316 soumis et accepté par le Conseil général le 14 juillet 2016. Elle demande au
317 Conseil communal d'explorer toutes les possibilités d'économies afin de réduire
318 le coût annoncé dans ce Message no 24.
- 319 - La Commission financière a constaté des incohérences financières importantes
320 entre le Message et les documents relatifs à cet objet. Elle demande au Conseil
321 communal que des mesures soient prises afin d'éviter une telle situation à
322 l'avenir.

323 **Le Président.** La discussion générale est ouverte. Je donne d'abord la parole aux
324 représentants des groupes.

325 *Interventions des groupes*

326 **M. Frédéric Pilloud, au nom du groupe PDC.** *Celui qui ouvre une porte d'école, ferme*
327 *une prison.* Cette citation de Victor Hugo est de circonstance!

328 **En effet,...**

329 Il fut une séance du Conseil général au cours de laquelle le projet d'école Sous-le-Bourg
330 fut refusé, l'emplacement étant remis en question. Le Législatif mandata alors le Conseil
331 communal afin qu'il effectue une étude des sites potentiels d'implantation de la future
332 école. Celui des anciens locaux de la brasserie Cardinal fut identifié et choisi. En juillet
333 2016, le Conseil général accepta le crédit d'étude de cette nouvelle école pour un
334 montant de 1 800 000 francs.

335 Le projet qui nous est présenté ce soir en est le fruit. Autant de temps, d'argent et
336 d'énergie dépensés qui nous incitent aujourd'hui à prendre nos responsabilités d'élu-e-s
337 face aux enjeux suivants:

- 338 - La progression démographique de notre cité à laquelle nous devons faire face,
339 dans les temps, avec des infrastructures scolaires de qualité et en quantité
340 suffisante. Le projet présenté ce soir y répond.
- 341 - Avec le développement du quartier de la nouvelle gare, l'emplacement de l'école
342 est tout à fait approprié.
- 343 - A terme, l'école des Misets devrait laisser place à des logements à structure
344 intermédiaire (LSI). Une rocade entre les deux sites, faisant pleinement sens, fut
345 admise. Pour rappel, le site de la brasserie du Cardinal était d'abord prévu pour la
346 construction de ceux-ci.
- 347 - La qualité de l'enseignement dispensé au sein de notre système scolaire
348 représente une réelle valeur ajoutée pour l'attractivité de notre région.

349 Ces enjeux ne laissent pas place aux tergiversations. Nous devons aller de l'avant!

350 **D'autre part,...**

351 Nous invitons le maître d'ouvrage et la commission de bâtisse à veiller au respect des
352 aspects suivants:

- 353 - Dans le cadre des procédures de marchés publics, nous souhaitons que les
354 entreprises locales puissent avoir toute leur chance lors des adjudications de
355 contrats concernant ce chantier d'envergure. La liste des intervenants du dossier
356 de projet nous invite à formuler cette remarque.



- 357 - Nous suggérons, en cas de doute sur une entreprise, que des audits soient
358 effectués auprès de cette dernière afin de vérifier sa capacité à répondre en
359 quantité, en qualité et dans les temps donnés aux travaux exigés par le contrat.
360 - En cas de sous-traitance, nous suggérons de vérifier que les conditions de celle-
361 ci soient respectées par les entreprises.
362 - La Commission financière a donné un préavis positif à la majorité avec quelques
363 remarques. L'une d'elle concerne la maîtrise des coûts. Nous invitons dès lors le
364 maître d'ouvrage à respecter cette dernière et à explorer les pistes d'économies,
365 point essentiel pour un projet d'une telle envergure.

366 ***Finalemment,...***

367 Oui, l'éducation a un coût. Pour ceux qui douteraient de ses bienfaits, alors qu'ils testent
368 l'ignorance! Dire «oui» à ce message, c'est également faire preuve de courage politique.
369 Sans doute la vertu la plus admirée universellement!
370 Considérant ce qui précède, le groupe PDC invite l'ensemble des Conseillères et des
371 Conseillers généraux à adopter ce Message no 24.

372 **M. Damien Colliard, Syndic.** Effectivement, la commission de bâtisse, dont font partie
373 des membres du Conseil général et du Conseil communal, suit ce dossier de très près.
374 Concernant les marchés publics, nous avons établi des critères que les résultats des
375 procédures doivent évidemment respecter. Ainsi, si l'opportunité d'attribuer des marchés
376 de gré à gré pour certains aspects de la construction se présentait, nous ferions dès lors
377 des demandes auprès des différentes entreprises locales comme pour tous les autres
378 projets de la commune de Châtel-St-Denis. Quant aux différentes remarques émises, je
379 vous en remercie.

380 **M. Roland Mesot, au nom du groupe UDC-PAI.** Ce Message, – Mme la Conseillère
381 communale, je confirme vos dons de voyance – a bien occupé notre groupe. Il a retenu
382 toute notre attention et surtout suscité beaucoup d'interventions lors de notre séance de
383 groupe. Le coût a été le sujet de nombreuses questions. Certains ont vraiment été
384 étonnés par le coût total de cette construction se demandant même si les collectivités
385 publiques ne sont pas des poules aux œufs d'or pour les architectes et les bureaux
386 d'ingénieurs. D'autres ont mis en doute le fait de mettre systématiquement sur pied des
387 concours. Je ne sais pas si les bases légales permettraient d'éviter un concours pour un
388 tel projet mais lorsque l'on voit de tels montants - ou encore l'abandon du projet Zelda à
389 Romont -, cette interrogation est légitime. D'autres encore ont été étonnés que l'aspect
390 géologique du site soit considéré comme une surprise apparue lors de l'étude. En effet, la
391 nature du terrain, sol dur, semble connue dès le départ. Nous avons également été
392 étonnés qu'aucune piste d'économies ne soit demandée à l'architecte par la commission
393 de bâtisse. Nous estimons qu'une analyse des pistes d'économies devrait être réalisée.
394 Le groupe UDC-PAI constate également qu'en additionnant les frais financiers de
395 l'investissement de 1 207 855 francs et les charges d'exploitation estimées à 500 000
396 francs, le montant s'élève à 1 707 855 francs de charges, soit un montant qui équivaut à
397 4 800 francs par jour. Aujourd'hui, le Conseil communal nous demande un crédit de près
398 de 22 millions de francs pour un projet au coût total de près de 25 millions de francs, alors
399 que, lorsque nous avons traité la demande pour le crédit d'étude, le Conseil communal
400 avait avancé le chiffre de 20 millions de francs. Même expliqués, ces montants ont fait
401 tousser dans notre groupe et, en plus des montants, c'est la façon qui dérange. En effet,
402 comme dit précédemment, lors du Conseil général de juillet 2016 pour le crédit d'étude, le
403 montant annoncé était de 20 millions de francs. Or, en parcourant les documents qui nous
404 ont été envoyés, nous constatons qu'en page 12 de l'annexe, en mai 2016 le Conseil
405 communal était en possession d'une estimation sommaire des coûts de construction
406 évaluée à 24 570 000 francs. Quelle est la raison de cette annonce de 20 millions au lieu
407 de 24 millions de francs en juillet 2016? Quelle qu'en soit la raison, cette situation est un
408 peu désagréable.

409 Je vous rassure cependant, Madame la Conseillère communale, - je l'ajoute à titre
410 personnel - vos explications à la Commission financière ont été appréciées. Dans notre
411 groupe, aucune personne ne s'oppose à cette nouvelle école mais la façon de procéder
412 crée chez certains d'entre nous l'impression d'être mis devant le fait accompli. Ce soir,
413 nous allons valider un crédit de près de 22 millions de francs, de 21 961 000 francs plus



414 précisément, et nous demandons que toutes les mesures soient prises afin que ce crédit
415 ne fasse pas l'objet d'une demande de rallonge. La majorité de notre groupe soutient ce
416 crédit et pour les raisons invoquées précédemment une partie du groupe s'abstiendra.

417 **Mme Christine Genoud, Directrice des Ecoles.** Nous avons en effet choisi de
418 communiquer ce montant de 20 millions de francs à +/-20%, ce qui nous laissait une
419 fourchette qui nous paraissait assez confortable oscillant entre 16 et 24 millions de francs.
420 Pourtant, nous avons déjà une première estimation des coûts à 24 millions de francs, soit
421 avec la tête déjà bien enfoncée dans le plafond. Je suis d'accord avec votre remarque. Je
422 crois que l'on a gardé en tête cette planification financière à 20 millions de francs et que le
423 Conseil communal était focalisé sur ce crédit d'étude de 1 800 000 francs, objet du
424 Message de juillet dernier. Aujourd'hui, le Conseil communal propose un crédit de
425 construction, dans le tir du travail entrepris, avec un dépassement qui est relativement
426 important puisqu'il y a ces 1 420 000 francs moins le montant de 810 000 francs, soit
427 610 000 francs. Je sais que les gens ont retenu le montant de 20 millions de francs. Cela
428 est normal. On a donc l'impression que les coûts de l'école ont pris l'ascenseur si l'on a
429 en tête les 20 millions de francs effectivement. Je reconnais qu'il s'agit d'une erreur de
430 communication. Sur un investissement aussi important, je me le pardonne assez mal. Si
431 c'est en forgeant que l'on devient forgeron, M. R. Mesot, nous nous efforcerons de
432 redoubler de vigilance comme vous nous l'avez demandé et de suivre avec beaucoup
433 d'attention les travaux, si le Conseil général nous laisse l'occasion de le faire en acceptant
434 le crédit de ce soir.

435 **M. Roland Mesot, au nom du groupe UDC-PAI,** se déclare satisfait de la réponse.

436 **M. Ronald Colliard, au nom du groupe PLR.** Comme d'autres partis, nous avons
437 également constaté certains flous dans la communication et dans les calculs relatifs à ce
438 projet. Dans un esprit constructif, nous désirons apporter les remarques et demandes
439 suivantes:

- 440 - Nous souhaitons une information proactive, transparente, régulière de la part du
441 Conseil communal tout au long de la réalisation de cette nouvelle école.
- 442 - Nous demandons que le Conseil communal et les services concernés fassent
443 preuve d'une vigilance accrue et de rigueur dans le suivi du chantier, des coûts
444 ainsi que du travail de l'architecte.

445 Nous tenons néanmoins à préciser que le PLR va accepter ce Message. Nous soutenons
446 en effet fermement la construction de cette nouvelle école. Elle est nécessaire à notre
447 commune afin d'y abriter une éducation scolaire de qualité, élément fondamental pour
448 notre société.

449 **Mme Alice Medeiros, au nom du groupe UO+PS.** Le Message no 24 a retenu notre
450 attention. Nous sommes conscients que la construction de l'école des Pléiades est un
451 projet qui demande un gros investissement financier de la part de la Commune.
452 Cependant, nous avons la certitude que cette école sera indispensable dans un avenir
453 très proche. Pour cette raison, nous sommes favorables à et soutenons ce projet
454 essentiel. Certes, il y a eu une importante équivoque concernant le montant qui sera
455 réellement engagé. C'est pourquoi nous demandons au Conseil communal de faire le
456 nécessaire pour que cela ne puisse plus se reproduire. Nous lui demandons aussi de
457 veiller à ce que le crédit d'investissement prévu dans le Message ne soit pas dépassé.
458 Enfin, nous demandons que le Conseil communal soit attentif au fait que, dans l'esprit de
459 la loi, ce chantier soit l'occasion de faire travailler les entreprises les plus proches du
460 kilomètre zéro ou au bénéfice d'une bonne convention collective de travail.

461 **Le Président.** La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. L'entrée en
462 matière n'étant pas combattue et aucune de demande de renvoi n'étant présentée, nous
463 passons au vote sur la demande de crédit de 21 961 000 francs présentée dans le
464 Message no 24.

465 Vote

466 **Par 38 voix sans opposition et 8 abstentions, le Conseil général accepte le crédit de**
467 **21 961 000 francs destiné à la construction de l'école des Pléiades (Message no 24).**



468 **5. Message no 26 – Les Paccots – Aménagement de WC publics - Octroi d'un crédit**
469 **d'investissement de 230 000 francs;**

470 *Représentant du Conseil communal: M. Steve Grumser, Directeur des Bâtiments*

471 **Le Président.** M. Steve Grumser, vous avez la parole pour la présentation de ce
472 Message.

473 **M. Steve Grumser, Directeur des Bâtiments.** Dans le cadre du concept «WC publics»,
474 nous avons décidé de changer ceux des Paccots. Actuellement, ils se trouvent vis-à-vis
475 de l'ancienne poste et seraient déplacés vers la zone récréative, en face du café-
476 restaurant Le Tsalè, tout près de la place de jeux.

477 Nous prévoyons de mettre les mêmes qu'au Grand Clos, puisqu'ils donnent entière
478 satisfaction aux services communaux tout en y ajoutant une table à langer pour satisfaire
479 plusieurs demandes de citoyens. Un habillage en bois revêtira le bâtiment. En
480 comparaison avec les WC du Grand Clos, leur coût est plus élevé. Ceci est surtout dû au
481 terrassement mais aussi au raccordement à l'épuration. En effet, une grande distance
482 sépare les futurs WC du collecteur. Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite
483 votre autorisation pour l'engagement de ce crédit d'investissement de 230 000 francs pour
484 l'aménagement de WC publics aux Paccots.

485 *Préavis de la Commission financière*

486 **Le Président.** Je donne la parole à Mme Anne-Lise Chaperon pour le préavis de la
487 Commission financière.

488 **Mme Anne-Lise Chaperon, Présidente de la Commission financière.** La Commission
489 financière a analysé le Message no 26. En se fondant sur le seul aspect financier, elle
490 donne un préavis favorable à l'unanimité.

491 **Le Président.** La discussion générale est ouverte. Je donne d'abord la parole aux
492 représentants des groupes.

493 *Interventions des groupes*

494 **M. Daniel Jamain, au nom du groupe PLR.** Le groupe libéral-radical souhaite poser une
495 question sur le Message no 26. Si les dimensions intérieures des WC non handicapés
496 sont similaires à celles du Grand Clos, il pourrait y avoir quelques problèmes pour l'objet
497 des Paccots. La grandeur de la surface disponible, soit environ 90 cm par 140 cm, est un
498 peu limite, principalement en hiver lorsqu'un parent et un enfant de moins de 10 ans
499 doivent y cohabiter, équipés en habits pour le ski. Pour rappel, l'accès aux WC est interdit
500 aux enfants de moins de 10 ans non accompagnés. Notre question est donc la suivante:
501 est-il prévu de tenir compte de ces particularités saisonnières lors de la réalisation de
502 l'ouvrage? D'autre part, un chauffage est-il prévu, vu que les températures peuvent se
503 maintenir plusieurs jours durant en dessous de 0°C et que le matériel est en acier inox?
504 Ces questions ne remettent pas en cause la réalisation de l'objet.

505 **M. Steve Grumser, Directeur des Bâtiments.** En ce qui concerne la dimension des WC,
506 elle doit correspondre aux normes. Cette question va être posée à notre contracteur.
507 Quant au chauffage, le sèche-main fait office de chauffage. En outre, ce bâtiment sera
508 semi-enterré donc à l'abri du gel sur plusieurs faces. Je pense donc que ces WC ne
509 devraient pas souffrir du gel.

510 **M. Daniel Jamain, au nom du groupe PLR,** se déclare satisfait de la réponse.

511 **Le Président.** La parole n'est plus demandée. La discussion est close. L'entrée en
512 matière n'étant pas combattue et aucune de demande de renvoi n'étant présentée, nous
513 passons au vote sur la demande de crédit de 230 000 francs présentée dans le Message
514 no 26.

515 **Vote**

516 **À l'unanimité des 46 membres présents, le Conseil général accepte le crédit de 230 000**
517 **francs destiné à l'aménagement de WC publics aux Paccots (Message no 26).**



518 **6. Message no 27 – Bâtiment de la PPE le CAB – Assainissement de la toiture - Octroi**
519 **d'un crédit d'investissement de 1 071 000 francs;**

520 *Représentant du Conseil communal: M. Steve Grumser, Directeur des Bâtiments*

521 **Le Président.** M. Steve Grumser, Conseiller communal responsable des bâtiments, vous
522 avez la parole.

523 **M. Steve Grumser, Directeur des Bâtiments.** Dans le cadre des actions mises en place
524 par le label «Cité de l'énergie», la commune de Châtel-St-Denis a proposé à un
525 contracteur de poser des panneaux photovoltaïques sur la toiture de la PPE le CAB. Suite
526 à un calcul d'ingénieur, il s'avère que la structure actuelle ne répond pas aux normes en
527 vigueur et ce, même sans l'ajout des panneaux photovoltaïques. Une première
528 intervention d'urgence a consisté à retirer le gravier amassé sur la toiture pour alléger les
529 charges. La deuxième étape proposée consiste à renforcer la structure depuis l'extérieur,
530 c'est-à-dire depuis le dessus de la toiture, pour éviter au maximum de perturber le
531 fonctionnement des entreprises qui occupent le bâtiment. Aujourd'hui, l'étanchéité nous
532 pose problème car elle est à découvert depuis plus d'une année et elle vieillit très mal.
533 Ceci pose un second souci à notre toiture. En plus, nous proposons d'assainir les
534 verrières qui ne répondent pas aux normes énergétiques actuelles. L'amélioration
535 importante de l'isolation thermique en toiture permettra d'effectuer des économies
536 d'énergie et de chauffage et de rendre les locaux plus agréables en période estivale. Ceci
537 devrait permettre d'obtenir 250 000 francs de subvention cantonale. Le coût total des
538 travaux est estimé à 2 027 000 francs, sans TVA, car le bâtiment est assujéti et elle
539 pourra être récupérée. Le maître d'ouvrage de ces travaux est la PPE le CAB, qui est
540 administrée par Régie Châtel SA. Pour éviter de passer un hiver supplémentaire avec les
541 risques que peuvent représenter les fortes chutes de neige et les problèmes d'étanchéité
542 qui pourraient survenir, nous voyons contraints de réaliser ces travaux dès cet
543 automne. Par la suite, le projet photovoltaïque pourra être développé.

544 Dans le cadre de la planification financière, une étude concernant la rénovation des
545 façades est actuellement en cours auprès des services communaux. Le plan de
546 financement présente la participation estimée selon la part de 609‰ de la PPE, soit un
547 montant de 1 235 000 francs. De cette somme, il faut déduire le prélèvement à la réserve
548 *Investissement CAB* de 164 000 francs. Le solde estimé à la charge de la Commune
549 s'élève donc à 1 071 000 francs.

550 Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour
551 l'engagement de ce crédit d'investissement de 1 071 000 francs pour l'assainissement de
552 la toiture de la PPE le CAB.

553 *Préavis de la Commission financière*

554 **Le Président.** Je donne la parole à Mme Anne-Lise Chaperon pour le rapport de la
555 Commission financière.

556 **Mme Anne-Lise Chaperon, Présidente de la Commission financière.** Après analyse
557 du Message no 27, la Commission financière donne un préavis favorable à l'unanimité.

558 **Le Président.** La discussion générale est ouverte. La parole n'étant pas demandée, la
559 discussion est close. L'entrée en matière n'étant pas combattue et aucune demande de
560 renvoi n'étant présentée, nous passons au vote sur la demande de crédit de 1 071 000
561 francs présentée dans le Message no 27.

562 **Vote**

563 **À l'unanimité des 46 membres présents, le Conseil général accepte le crédit de 1 071 000**
564 **francs destiné à l'assainissement de la toiture du bâtiment de la PPE le CAB (Message no 27).**
565



566

7. Commission Saint-Joseph – rapport annuel;

567
568
569
570

Le Président. Etant donné les absences excusées de Mme Anne-Lise Wittenwiler, Présidente du Conseil de fondation du Charitable Hospice St-Joseph et de son vice-président, M. Pierre Balmat, le rapport sera présenté par notre Syndic, M. Damien Colliard, qui siège également au Conseil de fondation. Je lui laisse donc en faire lecture.

571
572
573
574
575

M. Damien Colliard, Syndic résume le rapport de gestion 2016 du Charitable Hospice St-Joseph à Châtel-St-Denis (ci-après: MSJ) en ces termes:
«Conformément à l'article 18 des statuts de la fondation, le Conseil de fondation transmet son rapport d'activité ainsi que l'expertise de l'organe de révision, pour information, aux Conseils communal et général de Châtel-St-Denis.

576

Composition du Conseil de fondation 2016

577
578
579
580
581
582
583
584
585
586

Du 1^{er} janvier au 30 avril 2016, le Conseil de fondation (ci-après: CF) se compose de:

- Monsieur Jacques Genoud, Président
- Madame Anne-Lise Wittenwiler, représentante de la commune pour les affaires sociales et vice-présidente,
- Monsieur François Genoud, représentant de la commune comme Syndic,
- Monsieur Daniel Figini, référent pour le personnel,
- Monsieur Pierre Balmat, référent pour les bâtiments,
- Monsieur Rodolphe Genoud, référent pour les domaines,
- Monsieur Alexandre Genoud, référent pour les finances,
- Monsieur François Loup, directeur de la MSJ et secrétaire du CF.

587

Du 1^{er} mai au 31 décembre 2016, le CF se compose de:

588
589
590
591
592
593
594
595
596

- Mme Anne-Lise Wittenwiler, représentante de la Commune, directrice des Affaires sociales et Présidente,
- Monsieur Pierre Balmat, vice-président, référent pour les bâtiments
- Monsieur Damien Colliard, représentant de la commune en tant que Syndic,
- Monsieur Daniel Figini, référent pour le personnel,
- Monsieur Jérôme Volery, référent pour les domaines,
- Madame Marielle Colliard, référente pour les finances,
- Monsieur Philippe Vial, membre,
- Monsieur François Loup, directeur de la MSJ et secrétaire du CF.

597
598
599

L'inscription et le droit de signatures ont été effectués auprès du Registre du commerce par acte authentique, en conformité avec l'acte de fondation, répondant ainsi aux exigences légales.

600
601
602
603

Au cours de l'année 2016, le CF a siégé à cinq reprises afin de suivre l'ensemble des dossiers de la fondation. D'autre part, le Directeur et la Présidente se rencontrent trois à quatre fois par mois, selon les nécessités, pour régler les affaires courantes de la fondation.

604

La Maison St-Joseph en chiffres

605
606
607
608
609
610

Longs, courts séjours et foyer de jour:

Nombre d'habitants: Au 31 décembre 2016, la MSJ comptait 72 habitants, dont 56 femmes et 16 hommes. L'âge moyen de l'ensemble des habitants était de 84,5 ans pour les longs séjours. Sur les 24 personnes admises durant l'année, 8 habitants, soit 33%, avaient leur domicile légal à Châtel-St-Denis. Sur les 72 habitants que comptait l'établissement au 31 décembre, 35 habitants étaient de Châtel-St-Denis, soit 48,6%.

611
612
613

Total des journées habitants: Au 31 décembre 2016, la MSJ dénombrait **27 758** journées habitants (longs + courts séjours), soit une diminution de 1,7% par rapport à 2015 (**28 270** journées habitants en 2015). Le taux d'occupation est de 90,5%.

614
615
616
617

Coût par journées-résidents: Si l'on considère l'ensemble des charges d'exploitation 2016 (sans les charges hors-exploitation) de la MSJ de **9 917 339 fr. 22** divisé par le nombre de journées-habitants, le coût moyen par jour et par habitant se monte à 357 fr. 27, soit une augmentation de **17 fr. 05** comparativement à 2015 (340 fr. 22).

618
619
620

Foyer de jour: Depuis le 1^{er} janvier 2016, la capacité d'accueil est passée de 8 à 10 hôtes par jour. Au 31 décembre 2016, 25 personnes ont bénéficié de ces prestations. Le taux d'occupation est passé de 69,04% en 2015 à 74,77% en 2016.

621
622

Distribution des séjours: la MSJ offre les services suivants: Long Séjour (LS), Court Séjour (CS) et Foyer de Jour (FJ). La distribution des personnes ayant effectué des



623 séjours en 2016 est de 100 habitants en LS (-11 par rapport à 2015), 22 résidents en CS
624 (-2 par rapport à 2015) et de 38 hôtes au FJ (+16 par rapport à 2015).

625 **Personnel**

626 En chiffres: La MSJ comptait au 31 décembre 2016, 117 employé-e-s représentant 92,28
627 équivalents plein temps. L'administration comptait quatre employés y compris une
628 apprentie de commerce, l'intendance 28 et les soins 85.

629 Le taux d'absences maladie-accident est de 7,04% dans le secteur accompagnement
630 (soins + animation) et de 7,02% dans le secteur exploitation. Le taux de rotation est de
631 4,48%.

632 **Bâtiments**

633 La commission de bâtisse de la rénovation de la MSJ a siégé à 11 reprises. Elle se
634 compose des membres suivants:

- 635 - Président: M. Roland Mesot
- 636 - Membres du CF: Mme Anne-Lise Wittenwiler et MM. Pierre Balmat et Philippe Vial
- 637 - Représentants des communes de la Veveyse: MM. Stéphane Pauli et Raymond Devaud
- 638 - Architecte et Ingénieur: MM. Blaise Tardin (Tardin-Pittet Architectes) et Jean-Marc Brülhart
639 (SACAO)
- 640 - Directeur MSJ: M. François Loup

641 L'objectif principal qui était la fin de la construction du nouveau bâtiment a été atteint. Le
642 24 novembre, une verrée de fin de chantier a été organisée à laquelle étaient conviés M.
643 le Préfet, les représentants des communes du district, les entreprises et le CF.

644 En mars 2016, le CF a opté pour un déménagement total des résidents pour accélérer les
645 travaux de rénovation du bâtiment résidentiel et éviter aux habitants ainsi qu'au personnel
646 les nuisances sonores, les problèmes d'hygiène et de sécurité relatifs à toute cohabitation
647 entre un lieu de vie et des travaux. Ainsi, il a été prévu de déplacer les deux tiers des
648 habitants dans les locaux du Réseau Santé et Social de la Veveyse (ci-après: RSSV) et le
649 tiers restant dans le nouveau bâtiment. La Commission des établissements médico-
650 sociaux (CODEMS) a approuvé cette solution et a permis d'englober les coûts de location
651 du RSSV dans le budget de construction-rénovation. Par contre, l'entrée des premiers
652 habitants, prévue pour l'automne, a dû être reportée à l'année suivante. En effet, les
653 travaux de rénovation de l'EMS Le Châtelet à Attalens ont pris du retard et le
654 déménagement d'une partie de leurs résidents logés dans les locaux du RSSV a été
655 repoussé au mois de janvier 2017.

656 Durant cette année, il a aussi été décidé de rénover la passerelle rouge, pont entre le
657 bâtiment résidentiel et celui nommé 'Espace culturel'. Cette partie a subi durant les
658 années de gros dommages. Des infiltrations d'eau importantes et récurrentes provenant
659 de la toiture en verre et du balcon fragilisent le mur qui menace de s'écrouler et créent
660 parfois des courts-circuits. Aussi, le CF a décidé de profiter de la période de
661 transformation de la MSJ pour proposer à la CODEMS d'intégrer ces travaux dans le
662 budget de construction-rénovation que les communes ont signé en 2014. Ces dernières
663 les ont acceptés pour un coût de 438 000 francs et nous les en remercions
664 chaleureusement.

665 **Domaines**

666 Pour rappel, la fondation possède trois domaines agricoles:

- 667 a) Le domaine du Gaudex
- 668 b) Le domaine du Crêt-du-Melay
- 669 c) Le domaine de la Racca

670 L'ensemble de ces domaines est loué à des agriculteurs pour l'exploitation.

671 Le 10 septembre 2016, le nouveau CF a effectué une visite de l'ensemble des domaines.
672 Il a été décidé que la partie habitation de la ferme de la Racca devait impérativement être
673 rénovée et que la famille de l'exploitant ne pouvait à long terme y vivre en l'état. Des
674 démarches en ce sens ont été lancées et seront poursuivies en 2017.

675 **Finances**

676 Le compte d'exploitation 2016 (y compris hors exploitation) présente des produits et des
677 charges identiques. Toutefois, l'exercice s'est clôturé avec une perte de 122 854 francs
678 qui a été passée en déduction du capital. Elle s'explique par un important correctif des
679 comptes 2015 du Service de la Prévoyance Sociale de plus de 500 000 francs ainsi que
680 par un prix de pension qui n'a pas évolué depuis plusieurs années. Les EMS, par le biais



681 de l'Association fribourgeoise des institutions pour personnes âgées (ci-après: AFIPA) ont
682 demandé à la Direction de la Santé et des Affaires Sociales une augmentation pour 2018.
683 La fiduciaire Fiduconsult Bulle SA, à Bulle, a révisé, par un contrôle restreint, les comptes
684 de la MSJ en mars 2016. Son rapport mentionne les éléments suivants:

- 685 a) *Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint.*
686 b) *Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle*
687 *analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents*
688 *disponibles dans l'entreprise contrôlée.*
689 c) *Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de*
690 *conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à l'acte de fondation, aux*
691 *législations fédérale et cantonale sur les fondations et aux statuts.*

692 Je remets ce jour le rapport daté du 29 mars 2017 de l'organe de révision Fiduconsult
693 Bulle SA au Conseil communal. Les comptes 2016 ont été acceptés par le CF lors de sa
694 séance du 3 avril 2017.

695 **Projet pilote: Palliative-gériatrie**

696 Fin 2015, la MSJ a décidé de faire partie d'un projet pilote sur les soins palliatifs en
697 partenariat avec l'AFIPA et Voltigo (équipe mobile de soins palliatifs) et dont le but est
698 d'accompagner cinq EMS à analyser, ensemble, leur fonctionnement et à améliorer leurs
699 prestations en fonction des grands principes des soins palliatifs gériatriques. Cette
700 démarche est prévue sur trois ans et implique l'ensemble du personnel. La MSJ a
701 procédé le 11 janvier 2016 à une auto-évaluation de ses prestations. Cela a permis de
702 mettre en exergue les points forts ainsi que les points d'effort à travailler durant l'année.
703 Une évaluation a eu lieu le 16 décembre 2016 et a débouché sur une série de mesures à
704 mettre en place durant les deux années suivantes. La remise des certificats s'est tenue le
705 23 mars 2017 dans les locaux du RSSV. Ce certificat sera validé par le chef de projet à la
706 fin de la 3^{ème} année. Parallèlement, des journées de sensibilisation pour l'entier des
707 collaborateurs, soit 108 personnes, ont débuté le 15 novembre 2016 et se sont terminées
708 le 2 février 2017. Ces journées ont été organisées par la Haute Ecole de Santé Fribourg.
709 De plus, les infirmiers responsables ont suivi le 26 septembre 2016 une journée sur la
710 gestion de la douleur et celle des symptômes.

711 **Moments forts**

712 Dans le cadre d'un stage de formation pour chefs de cuisine, les élèves de la classe du
713 commandant Muller de la caserne de Thoune ont confectionné et servi un repas pour les
714 habitants ainsi que pour le personnel qui le souhaitait le 22 février 2016. L'expérience a
715 été très convaincante. A renouveler!

716 Le 11 mars 2016, la MSJ a accueilli Monseigneur Morerod, évêque de Lausanne, Genève
717 et Fribourg. Après un moment de prière, il a partagé un goûter avec les habitants. Ce
718 moment a été fort apprécié.

719 **Service civil**

720 Le 2 juin 2016, la MSJ a été reconnue comme établissement d'affectation du service civil.
721 Les civilistes peuvent choisir entre les fonctions suivantes: aide-animateur/aide de jour
722 (foyer de jour + administration + transport)/aide-soignant/aide de cuisine/aide à
723 l'intendance et au service technique. Le premier civiliste a été accueilli le 22 août 2016.

724 **Conclusion**

725 Ayant repris la présidence de cet établissement depuis le 1^{er} mai 2016, c'est avec plaisir
726 que je relève ce défi avec la collaboration de mes collègues siégeant au Conseil de
727 fondation que je remercie vivement. Un grand merci à Monsieur Loup, directeur de
728 l'établissement, pour sa précieuse collaboration et sa transparence dans tous les
729 dossiers, ainsi que pour la motivation et la reconnaissance du travail du personnel de
730 cette institution. Merci à tous les collaborateurs de la MSJ pour leur travail effectué au
731 cours de cette année!

732 Pour le Conseil de fondation de la Maison St-Joseph
733 Anne-Lise Wittenwiler, Présidente, le 21 juin 2017»

734 **Le Conseil général prend ainsi acte du rapport annuel 2016 du Charitable Hospice St-Joseph.**



735

8. Divers.

736

A. Jumelage de Volx – 50^e anniversaire

737

Le Président. Je cède la parole à M. le Syndic.

738

739

740

741

742

743

744

745

746

747

748

749

750

751

752

753

754

755

756

757

758

759

760

761

762

763

764

765

766

767

768

769

770

M. Damien Colliard, Syndic. Je vous dresse un bref historique de ce jumelage. En 1945, au retour des camps, après la guerre, un Volxien fut accueilli à Châtel-St-Denis et soigné de ses blessures. Ce Volxien a gardé de grandes amitiés avec les personnes qui l'avaient recueilli à l'époque et a proposé aux deux communes, à savoir Châtel-St-Denis et Volx, située dans le département des Alpes de Haute-Provence, de créer un jumelage. Celui-ci, avec l'aide des Volxiens et des deux municipalités, donne le jour à ce jumelage en 1967. Cela fait donc 50 ans cette année que nous fêtons ce jumelage entre ces deux communes. C'est pour cette raison que la Commune de Châtel-St-Denis a décidé d'inviter les Volxiens du 28 au 30 juillet 2017 pour fêter dignement cet anniversaire. Il est de coutume que les voyageurs Volxiens sont accueillis par les habitants et nous espérons de tout cœur que les Châtelois leur feront bon accueil. Plusieurs activités sont prévues ce week-end-là: le samedi: visite d'une ferme, dégustation de produits locaux et visite du marché artisanal aux Paccots. Le dimanche matin: découverte de la lutte suisse, étant donné que ce même week-end aura lieu la Fête alpestre de lutte suisse au Lac des Joncs. La partie officielle se déroulera le dimanche à midi, à l'Univers@Ile. Vous allez recevoir cette semaine encore en tant que membre du Conseil général une invitation à la partie officielle du dimanche et j'espère que vous y ferez bon accueil.

Nous allons recevoir d'ici à la fin de la semaine la liste des Volxiens qui participeront à ces festivités. Je lance néanmoins un appel auprès des membres du Conseil général. En effet, nous nous sommes déjà adressés aux sociétés locales et aux citoyens qui avaient déjà accueilli des Volxiens par le passé lors des rencontres qui ont eu lieu ces dernières années, afin de trouver des hôtes pour les accueillir. Pour l'instant, nous n'avons pas eu beaucoup de réponses. Nous sommes conscients que c'est durant les vacances mais si vous avez des disponibilités en temps et en logement, nous vous remercions d'ores et déjà de répondre favorablement à cette demande. Il est entendu que, outre la partie officielle du dimanche, les personnes qui accueilleraient nos amis Volxiens seraient invitées à les accompagner à toutes les activités organisées durant le week-end. Pour votre information, les Français devraient arriver le vendredi soir, en début de soirée. L'heure de départ depuis Volx n'a pas encore été arrêtée. J'espère que ce programme vous a mis l'eau à la bouche et j'espère pouvoir compter sur les membres du Conseil général et du Conseil communal pour être présents, accueillir et entourer les Volxiens et pour fêter dignement le 50^e anniversaire de ce jumelage! Je suis à disposition pour toute question.

771

772

773

774

775

776

777

778

779

780

Mme Chantal Honegger (UDC-PAI). Je suis un peu étonnée d'entendre que vous avez envoyé des lettres à des gens qui ont déjà reçu des personnes. Pour ma part, j'en ai accueillies deux fois. La dernière fois, nous nous sommes retrouvés à huit autour de la table. Si la demande devait me parvenir, je proposerais volontiers d'en accueillir de nouveau. J'ai cependant une question. Lors des précédentes fois, nous étions également invités à les nourrir. Alors un ou deux, je veux bien pour un soir. Quand on est huit et que vous les nourrissez deux soirs à vos propres frais, ça me fait un peu sourire. Alors je ne sais pas si cette fois ce sera un peu différent, je pose simplement la question. Je veux bien faire la même chose mais ça me semblait un peu bizarre quand je vois la quantité de gens qu'on est et que tout à coup on se retrouve avec huit Volxiens à la maison...

781

782

783

784

785

786

787

788

789

M. Damien Colliard, Syndic. Je saisis l'occasion pour vous remercier d'avoir accueilli tant de personnes la dernière fois. C'est vrai que vous nous avez rendu un grand service. On était déjà en manque de logements. Je précise donc l'organisation qui est prévue: le vendredi soir, la soirée est libre en compagnie des hôtes. En effet, les Volxiens seront certainement fatigués par leur voyage, c'est pourquoi aucune activité n'a été prévue. Concernant la journée du samedi, elle est prise en charge par la Commune. La soirée du samedi offre plusieurs choix, soit les hôtes peuvent les inviter chez eux soit un repas en commun sera organisé dans une buvette d'alpage. Le dimanche, tout sera pris en charge par la commune de Châtel-St-Denis.



790 Pour rappel, étant donné que les Volxiens sont invités à Châtel-St-Denis, - je vous en
791 parle ce soir parce que cet événement aura lieu dans un mois -, le comité du jumelage de
792 Volx organisera également une fête les samedi 16 et dimanche 17 septembre 2017. Une
793 invitation est déjà parvenue aux sociétés locales pour descendre avec une délégation du
794 Conseil communal ainsi qu'avec les membres du Conseil général qui souhaitent prendre
795 part à cette fête jubilaire et qui seront les bienvenus. Je vous remercie donc de prendre
796 note de ces deux dates.

797 **B. Réponse aux questions restées en suspens**

798 - **no 3 de M. Hubert Demierre (UDC-PAI) relative à l'intégration des hydrantes du**
799 **secteur Le Boîteux-Le Mollard au réseau**

800 **M. Thierry Bavaud, Directeur de l'Environnement.** Le bureau Ribi SA ingénieurs
801 hydrauliciens a été mandaté pour effectuer une simulation de défense incendie selon
802 votre demande. En voici les conclusions:

803 **«Secteur des Praz**

804 Le bâtiment 45a (votre rural) pourrait obtenir une défense incendie avec un débit de
805 17 litres/seconde à 3 bars si on passait la ramification en ø125 mm et si on la prolongeait
806 depuis l'hydrante située chez M. Albert Lambert. Le coût estimé serait de 370 000 francs
807 pour environ 1,5 km de conduites. A cela s'ajouterait le tronçon amont de 200 mètres qui
808 alimente cette borne hydrante depuis le champ de M. Huwiler situé de l'autre côté de la
809 route de la Frasse, car ce tronçon est sous-dimensionné.

810 Par contre, le bâtiment 61a, la ferme du Mollard, ne pourrait obtenir que 8 l/s à 3 bars en
811 prolongeant encore la conduite de plus de 500 m depuis ton bâtiment 45a. Le coût estimé
812 de ce tronçon s'élève à 125 000 francs. Par contre, le débit de 8 l/s à 3 bars est jugé
813 insuffisant selon la directive des sapeurs-pompiers pour le considérer comme défense
814 incendie.

815 **Les contraintes**

816 Au niveau de l'hygiène de l'eau, le renouvellement doit être assuré en 72 heures au
817 maximum. En prenant comme base de calcul 80 l/UGB(unité gros bétail)/j, le renouvellement
818 est assuré en 48 heures pour ton bâtiment 45a.

819 Par contre, il est limite pour le bâtiment 61a du Mollard dont le renouvellement prendrait
820 3,5 jours. En outre, il existe également un risque que la situation change au Mollard, qui
821 pourrait enregistrer une diminution d'UGB. Dans ce cas, le renouvellement ne serait plus
822 assuré.

823 Une solution pour le Mollard consisterait à passer avec un diamètre 80 mm qui suffirait
824 pour l'alimentation en eau et qui permettrait de diviser par deux la durée de
825 renouvellement de l'eau dans cette conduite. Par contre, dans ce cas, on ne bénéficie
826 plus d'une défense incendie directe à l'aide d'hydrante mais plutôt d'un système de
827 citerne enterrée.

828 **En synthèse**

829 Une défense incendie jusqu'aux Praz serait possible. Elle nécessiterait cependant une
830 convention avec obligation de raccorder au réseau tous les bâtiments, ceci pour la qualité
831 sanitaire de l'eau. L'investissement serait conséquent et en cas d'intérêt, il faudrait affiner
832 le coût global du projet. Ensuite, le mode de financement serait à discuter.

833 Pour le Mollard, la défense incendie en tant que telle n'est pas possible mais un
834 raccordement à l'eau du réseau serait possible avec les mêmes mesures obligatoires de
835 se raccorder afin de garantir la qualité sanitaire de l'eau.»

836 **M. Hubert Demierre (UDC-PAI).** Ma demande portait sur le bouclage des hydrantes du
837 secteur Le Boîteux-Le Mollard. Il était en effet prévu de faire la boucle. Le Mollard doit
838 redescendre sur le Boîteux et revenir à l'hydrante des Rosières. Pour rappel, peu de
839 temps après mon intervention, il y a eu une intervention de nuit à la ferme du Boîteux
840 pour une surchauffe de fourrage, des conduites ont dû être tirées au bord de la route
841 cantonale, ce qui était dangereux. Le feu a cependant été maîtrisé avant, vu que ce
842 n'était qu'une fermentation. En cas d'un incendie avéré, il n'y aurait plus, à l'heure
843 actuelle, de ferme au Boîteux, c'est certain.



844 **M. Thierry Bavaud, Directeur de l'Environnement.** Je vous répondrai par le contenu du
845 rapport Ribl SA. Si on fait un bras pour alimenter des fermes, ces dernières ont
846 l'obligation de se raccorder. Actuellement, ce n'était pas le désir des fermes. Leurs
847 sources suffisent. La Commune ne va pas investir dans un réseau pour laisser pourrir de
848 l'eau qui infecterait tout le réseau d'eau potable. Ce sont les conditions pour pouvoir
849 alimenter un tel réseau. Selon le Plan des infrastructures d'eau potable (PIEP), la boucle
850 hydraulique qui relierait le Mollard, passerait par chez M. Albert Lambert, le long de la
851 route qui chemine jusque chez toi.

852 **M. Hubert Demierre (UDC-PAI)** se déclare satisfait de la réponse.

853 **C. Nouvelle question**

854 - **no 15 de M. Olivier Berthoud (PLR) relative à la mise à disposition de WC publics**
855 **dans le secteur des Vérolyls via la société Monte-pente de Corbetta SA**

856 **M. Olivier Berthoud (PLR), vice-président de Monte-pente de Corbetta SA.** Lors de la
857 présentation du Message no 26, il a été évoqué qu'un troisième module peut être proposé
858 dans le secteur des Vérolyls. De façon à éviter toute nouvelle construction dans une zone
859 agricole et en voulant rester objectif, je vous invite à ouvrir la discussion avec la société
860 Monte-pente de Corbettaz SA, [propriétaire du] bâtiment des Vérolyls où se trouvent des
861 WC publics, mis à disposition des skieurs durant l'hiver. À l'aide de quelques
862 aménagements les WC des Vérolyls devraient pouvoir répondre aux exigences si une
863 mise à disposition était envisagée durant l'été. L'investissement ne devrait pas dépasser
864 les 230 000 francs nécessaires pour les WC publics des Paccots.

865 **Steve Grumser, Directeur des Bâtiments.** L'idée était de contacter le nouveau conseil
866 des remontées mécaniques afin d'en discuter. L'ancien avait été contacté mais n'avait
867 pas eu la possibilité de le faire. Notre idée correspond donc en tout point à ce que vous
868 venez d'évoquer. Nous allons donc dans le même sens.

869 **M. Olivier Berthoud (PLR)** se déclare satisfait de la réponse.

870 **D. Interventions diverses**

871 - **Proposition no 2 (anc. Question no 11) de M. Frédéric Pilloud (PDC) demandant au**
872 **Conseil communal d'étudier la création d'une plateforme, de type «Sharepoint»,**
873 **mettant à disposition du Conseil général les documents qui lui sont destinés**

874 **M. Damien Colliard, Syndic.** Pour faire suite à la demande de M. Frédéric Pilloud (PDC)
875 concernant le projet d'avoir zéro papier dans le cadre du Conseil général, vous avez
876 toutes et tous reçu un courriel avec un lien pour répondre à un questionnaire.
877 Actuellement, 15 personnes n'ont pas répondu à ce questionnaire. Je vous invite donc
878 vivement à le faire d'ici à lundi prochain. Je remercie déjà, et M. Olivier Grangier se joint à
879 moi, toutes celles et tous ceux qui ont déjà répondu à ce questionnaire et qui ont fait de
880 nombreuses remarques constructives. Nous allons traiter le résultat de ces réponses dès
881 que tout le monde aura répondu au questionnaire. Je vous invite donc à le faire d'ici à
882 lundi prochain!

883 - **Proposition no 3 (anc. Proposition no 2) de Mme Elena Pilloud (UO+PS) demandant**
884 **au Conseil communal d'étudier la possibilité d'abonner les jeunes de la commune**
885 **aux brochures du programme «easyvote» afin de faciliter la formation de l'opinion**
886 **des jeunes sur les enjeux des scrutins fédéraux et d'encourager leur participation à**
887 **la vie politique**

888 **M. Damien Colliard, Syndic.** Votre intervention ne figure pas dans la liste des questions
889 mais elle n'est pas oubliée. En effet, quelques semaines après votre intervention, le
890 Conseil communal a reçu une demande de la Jeune Chambre Internationale de la
891 Veveyse, qui va dans le même sens que votre intervention. Dès lors, nous avons trouvé
892 que c'était une opportunité de mener cette réflexion et nous avons transmis les adresses
893 de tous les jeunes entre 18 et 21 ans à la jeune Chambre Internationale pour un premier
894 sondage. Nous attendons donc le résultat de ce sondage que la Jeune Chambre a mis en
895 place pour voir quel est l'intérêt des jeunes à s'inscrire dans ce programme «easyvote».



896 On continue dans ce processus, on attend le résultat. Ensuite, nous poursuivrons seuls
897 ou en collaboration avec la Jeune Chambre Internationale.

898 - **Budget 2017: 02.318.90: Stratégie communications – 25 000 francs**

899 **M. Damien Colliard, Syndic.** Lors de l'approbation des budgets 2017, lors de la séance
900 de décembre 2016, dans le budget de fonctionnement figurait un projet de vision à long
901 terme. Nous avons donc démarré et initié ce projet de vision à long terme crédité d'un
902 montant de 25 000 francs pour la commune de Châtel-St-Denis. Je vous informe que
903 nous avons tenu une première séance avec le Bureau d'accompagnement qui va nous
904 suivre durant ce processus.

905 Je vous informe que deux Conseillers généraux par parti seront invités à participer à cette
906 réflexion sur une vision à long terme et à en définir les objectifs quantitatifs, qualitatifs
907 pour ce qu'on veut pour notre Commune d'ici à 2040. Et des fois peut-être serons-nous
908 même innovateurs, à voir. Par conséquent, chaque parti par le biais des responsables de
909 groupe va recevoir cette information prochainement durant l'été. Les dates seront
910 également communiquées une fois validées par le Conseil communal. Cela représente
911 une certaine disponibilité car les séances auront lieu sur deux demi-journées, une soirée
912 et une journée complète, de septembre 2017 à janvier 2018. Je vous invite donc à
913 répondre favorablement à ce processus auquel seront également intégrés tous les chefs
914 de service et les cadres.

915 Enfin, je saisis l'occasion d'avoir la parole pour vous souhaiter à toutes et à tous un bel
916 été!

917 - **Prochaines séances du Conseil général: 4 octobre et 13 décembre 2017**

918 **Le Président.** Aucune autre intervention n'étant annoncée, je voudrais encore souhaiter
919 un bel été à toutes et à tous aussi ensoleillé que ces derniers jours. Je vous rappelle
920 également de soutenir les diverses manifestations organisées durant cette période. Afin
921 de pouvoir remplir vos agendas, je vous annonce que les deux prochaines séances du
922 Conseil général auront lieu les mercredis 4 octobre et 13 décembre. En vous remerciant
923 encore de votre participation!

924 La séance est levée. Il est 21.50 heures.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

La Secrétaire:

Le Président:

Nathalie Defferrard Crausaz

Rodolphe Genoud